

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nord-Pas-de-Calais-Picardie

**Décision n° 15125 du 28 juillet 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Somme**

NOR : INTJ1721143S

Le commandant adjoint par suppléance de la région de gendarmerie de Nord-Pas-de-Calais-Picardie, commandant par suppléance du groupement de gendarmerie départementale de la Somme,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 21703 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630355S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} septembre 2017 :

Dovergne Nicolas NIGEND : 247 254 NLS : 8 089 137

Gemin Christel NIGEND : 210 537 NLS : 8 063 103

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} septembre 2017 :

Mary Alban NIGEND : 204 634 NLS : 8 060 979

Mascllet Alexis NIGEND : 242 595 NLS : 8 088 470

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} septembre 2017 :

Perez-Berjaud Corinne NIGEND : 205 365 NLS : 8 055 180

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 juillet 2017.

*Le colonel, commandant adjoint par suppléance de la région
de gendarmerie de Nord-Pas-de-Calais-Picardie,
commandant par suppléance le groupement
de gendarmerie départementale de la Somme,*

M. FRUSTIÉ